



AN 2026
26-011

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 27 mars à 20 heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, à partir de 20h42, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, M. Carlos SOARES, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, M. Ali HADIK, M. Lionel LECLER, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, M. Gilles LÉCOLE, Mme Sophie PRIMAS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, Mme Mathilde BLACHE-MINDET, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, M. Joël DANIEL, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie COLAS, procuration à Fabienne PAULIN

M. Ali HADIK est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

23/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	32
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

23/03/2026

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et des Adjointes en date du 27 mars 2026 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 22 mars 2026,

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20260327-DEL26_011-D

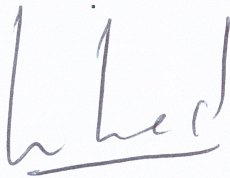
Considérant que l'assemblée délibérante détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal soit 9 pour Aubergenville,

Considérant qu'il est proposé, compte tenu de la diversité des champs de compétences de la Ville et afin de faciliter la gestion quotidienne de son administration, de fixer le nombre d'adjoints au maire d'Aubergenville au maximum autorisé par la loi,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 Voix Pour, 7 Abstentions : T. MONTANGERAND - I. CHALMANDRIER - Jean-Yves SAUVÉ - Sandrine ZELLER-BA - Guillaume BASSET - Marie-France PLANCHON - Philippe DEFOSSÉ-HORRIDGE)

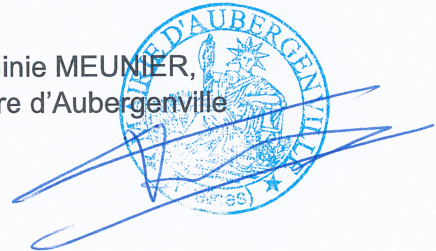
- **ARTICLE 1 : FIXE** à 9 le nombre d'adjoints au maire d'Aubergenville,
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que leur entrée en fonction interviendra dès leur élection.



Ali HADIK,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 30 mars 2026

Et publié le 30 mars 2026



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20260327-DEL26_011-D